

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/11/2025 - 41390 - 2019 B 05380 - 878 177 518 - A.K BATIMENT 33

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AK BATIMENT 33		1 RUE DES RAMIERS	
SIRET	8 7 8 1 7 7 5 1 8 0 0 0 2 3	33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	32 647	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SAS FIDUCIAIRE S2A 19 AVENUE DES MONDAULLES 33270 FLOIRAC		SAS FIDUCIAIRE S2A société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre régional d'Aquitaine 19 Avenue des Mondaulles 33270 FLOIRAC Tél: 05 57 82 17 22 - 06 38 32 63 16 Siret : 881 524 326 00017 - APE : 6920 Z	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du Viseur conventionné		Date:	Lieu CENON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	GERANT
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	KARAMAN DURSUN ALI

N° 2065 bis
2025

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)

H.	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS	(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
----	--	---

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A:	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SAS AK BATIMENT 33
Adresse 1 RUE DES RAMIERS 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

ANNÉE 2024 ou exercice
du 01012024
au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) ❶		- de l'exercice 2024 ❶	
- de l'exercice précédent ❶		- de l'exercice précédent ❶	
Nom et qualité du signataire KARAMAN DURSUN ALI GERANT		A CENON le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SAS AK BATIMENT 33 Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 RUE DES RAMIERS 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Numéro SIRET * 8 7 8 1 7 7 5 1 8 0 0 0 2 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

					Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
					3 1 1 2 2 0 2 4				3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF			Brut	Amortissements - Provisions	Net				Net			
			1	2	3				4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012								
		Autres *	014	016								
	Immobilisations corporelles *		028	030	13 562				47 280			
	Immobilisations financières * (1)		040	042	15				15			
	Total I (5)		044	048	13 577				47 295			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052								
	Marchandises *		060	062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	6 660							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	53 440				18 686			
		Autres * (3)	072	074	5 928				5 690			
	Valeurs mobilières de placement		080	082								
	Disponibilités		084	086	37 586				24 188			
	Charges constatées d'avance *		092	094								
	Total II		096	098	103 614				48 564			
	Total général (I+II)		110	112	117 190				95 859			

PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET	1	NET	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	100	100	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131			
	Report à nouveau			134	11 626	17 966	
	Résultat de l'exercice			136	27 455	(6 340)	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	40 181	12 726	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154			
	Emprunts et dettes assimilées			156	26 196	36 058	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	13 561	7 422	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	33 439	25 344	
	Comptes courants d'associés			173	3 814	8 309	
	Autres dettes			175		6 000	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	77 009	83 133	
	Total général (I + II + III)			180	117 190	95 859	

REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	16 180
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	15 140
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS AK BATTMENT 33

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Désignation de l'entreprise SAS AK BATIMENT 33										Exercice N clos le 13.11.2024					Exercice N-1 clos le 13.11.2023					Néant						
A - RÉSULTAT COMPTABLE																										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209				210															
	Production vendue				biens		215				214															
					services *		217				218					316 729					271 366					
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222															
	Production immobilisée *										224															
	Subventions d'exploitation reçues										226															
	Autres produits										230					33 951					69					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232					350 680					271 435				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234															
	Variation de stock (marchandises) *										236															
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238															
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240															
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier 8 034 - immobilier)				242					262 953					243 720							
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244					2 606					1 481					
	Rémunérations du personnel *										250					2 344					9 177					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252					782					2 742					
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce)		255				254					7 321					8 543					
	Dotations aux provisions										256															
	Autres charges				dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262					41 538					0					
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																				
Total des charges d'exploitation (II)												264					317 544					265 663				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270					33 135					5 772				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)						280															
	Produits exceptionnels				(IV)						290															
	Charges financières				(V)						294					489					641					
	Charges exceptionnelles				dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300					295					11 121					
					dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348																			
Impôts sur les bénéfices *										(VII)		306					4 897					350				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310					27 455					(6 340)				
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312					27 455					314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316															
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318															
	Provisions non déductibles *										322															
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324					4 897										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330					295								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249				251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998															
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999															
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997										
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987				Zones de restructuration de la défense (44 triécies)		127				Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138				342			
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)		181		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)		991													
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344				Créance due au report en arrière du déficit		346				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexies)		992				350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										993															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352					32 647					354				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356															
	Déficits antérieurs reportables : * 0 dont imputés sur le résultat :															360					0					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370					32 647					372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		295
Total des réintégrations diverses	330	295

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AK BATIMENT 33

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406							
		Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426							
	Constructions		430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	19 095	442	916	444		446	20 011	20 011					
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456							
	Matériel de transport		460	47 500	462	13 000	464	44 500	466	16 000	16 000					
	Autres immobilisations corporelles		470	1 141	472	1 224	474		476	2 365	2 365					
Immobilisations financières			480	15	482		484		486	15	15					
TOTAL			490	67 751	492	15 140	494	44 500	496	38 391	38 391					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial			495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516							
	Constructions		520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	13 358	532	4 019	534		536	17 378						
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546							
	Matériel de transport		550	5 957	552	2 927	554	2 963	556	5 921						
	Autres immobilisations corporelles		560	1 141	562	375	564		566	1 516						
TOTAL			570	20 456	572	7 321	574	2 963	576	24 814						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5										
		VEHICULE BMW X5KTO														
		6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme										
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
1	44 500	2 963	41 537		(41 537)											
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	44 500	580	2 963	582	41 537	584		586	(41 537)	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL							596	(41 537)	585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS AK BATIMENT 33

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés		983	0
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	0	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381					
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé		388					
Montant de la TVA collectée		374			49	821	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378			42	749	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397					

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS AK BATIMENT 33				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	316 729
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL I				106	316 729
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	33 951
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	33 951
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	223 599
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	12 678
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	41 538
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	277 815
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	72 865
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	72 865
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	316 729	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2024	160	31/12/2024	
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs.					

SASU AK BATIMENT 33

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 Euros

Siège social : 1, Rue des RAMIERS

33370 ARTIGUES PRES DE BORDEAUX

R.C.S : 878 177 518 00023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025**

Le 30 juin 2025, à 17 heures au siège social

Monsieur KARAMAN Dursun Ali

Demeurant à 1, Rue des Ramiers 33370 ARTIGUES PRES DE BORDEAUX

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros composant le capital de la société AK
BATIMENT 33

Associé unique de ladite société.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

En sa qualité de Président de la société, Monsieur KARAMAN Dursun Ali associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le
31 décembre 2024 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Monsieur KARAMAN Dursun Ali, préside la séance en qualité de Président actionnaire.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- la délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Résolution n° 1

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relative à l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes font apparaître **un bénéfice de 27 455 Euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 27 455 euro**.

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de 27 455 **Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **27 455 Euros**

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours de l'exercice précédent.

Résolution n° 3

L'associé unique après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Résolution n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de l'associé unique.

L'associé unique Président
Monsieur KARAMAN Dursun Ali

